



ACTUALITÉS

Rapports de la Commission Européenne

Stratégie pour un environnement non toxique

Dans le cadre du 7^{ème} programme d'action pour l'environnement, adopté en 2013 par le Parlement européen et le Conseil, la Commission Européenne a été chargée d'élaborer d'ici 2018 « une stratégie de l'Union pour un environnement non toxique propice à l'innovation et au développement de substituts durables y compris les solutions non chimiques. » En préparation de cette stratégie, une étude approfondie a été commandée dont le rapport final est désormais publié et disponible [ici](#). L'étude donne un aperçu de la situation et identifie les lacunes et les déficits dans le cadre politique et législatif actuels de l'UE en matière de produits chimiques. Cette étude, ainsi que les rapports préparés dans d'autres cadres comme le REACH REFIT (voir ci-dessous), constitueront la base d'analyse de la stratégie.

Revue de REACH ou REFIT

Dans le cadre de l'article 117 de REACH, une revue de REACH ou REACH REFIT est prévue tous les 5 ans. La Commission prévoit son prochain rapport sur la revue de REACH pour début 2018. Informations sur le REACH REFIT [ici](#).

REACH 2018



REACH 2018

Stakeholders' Day (29-31 Janvier 2018)

Cet événement qui se déroulera à Helsinki est l'occasion d'échanges sur l'actualité de l'échéance REACH 2018. Les deux premiers jours offriront l'opportunité de manipuler les outils Chesar (29 janvier), IUCLID et REACH-IT (30 janvier). La journée du 31 janvier se présentera sous la forme de conférence. La participation à l'événement est gratuite mais les frais associés sont à la charge des participants.

[Plus d'information](#). [Inscription](#). Cet événement pourra être suivi en ligne, aucune inscription préalable n'est alors nécessaire.

Statut PME

Conformément au règlement REACH, les PME peuvent bénéficier de réductions significatives pour de nombreux actes soumis à redevances. En outre, une fausse déclaration d'un statut PME peut engendrer des coûts supplémentaires. Ainsi, nous vous rappelons que vous disposez d'une brochure du helpdesk pour vous apporter une aide concrète, notamment dans la détermination et la manière de vérifier ce statut de PME.

[Brochure TPE/PME](#): comment me situer et justifier de mon statut

[Page Internet de l'ECHA dédiée aux PME](#)

Publication de nouvelles FAQ sur le profil d'identité des substances (SIP)

LE SIP ou Substance Identity Profile spécifie les critères d'identité sur lequel les entreprises doivent s'accorder pour effectuer leur enregistrement conjoint. 10 [FAQ](#) viennent d'être publiées au niveau européen sur ce sujet.



Enregistrement

Manuel technique sur le contrôle de complétude

L'ECHA effectue un contrôle de complétude (Completeness Check) sur chaque dossier d'enregistrement pour s'assurer que les informations requises sont fournies. Cette vérification inclut une vérification manuelle de certains éléments qui ne peuvent pas être vérifiés automatiquement. Le manuel explicatif associé a été mis à jour en octobre et la version française est désormais disponible [ici](#).

Mises à jour de IUCLID 6 et Chesar

La version 2.0.0 de IUCLID est disponible depuis le 15 novembre. Elle n'est pas obligatoire mais est fortement recommandée pour fonctionner avec la nouvelle version de Chesar 3.3, également disponible. Cette nouvelle version de IUCLID prend notamment en compte les dernières mises à jour de l'OCDE, du GHS et de CLP. Pour effectuer la mise à jour, un tutoriel vidéo est disponible [ici](#).

La version Cloud de l'ECHA est mise à jour automatiquement, les utilisateurs des services cloud n'ont pas donc pas d'action requise pour utiliser cette dernière version de IUCLID.

Un webinar a été diffusé le 15 novembre et peut être visionné [ici](#).

Restriction

Encres pour tatouage et maquillage permanent

Ce sujet d'actualité fait l'objet d'une page dédiée sur le site de l'ECHA, laquelle est désormais disponible en français [ici](#). Ce point avait été abordé dans nos lettres d'information N°126 de septembre 2016 et n°144 d'octobre 2017. Le projet de restriction qui a été déposé est actuellement en contrôle de conformité, la consultation publique est prévue pour le mois de décembre 2017.

Substances extrêmement préoccupantes

Projet pilote d'inspections

Un projet pilote européen portant sur les inspections des substances contenues dans les articles (SiA) a été initié. Ce projet portera sur la conformité aux obligations de notification et de communication dans la chaîne d'approvisionnement (articles 7 et 33 de REACH) et aura pour objectif non seulement de déterminer le niveau et les raisons de non-conformité mais aussi de sensibiliser les entreprises sur leurs obligations.

[Actualité de l'ECHA](#). Notre [focus](#) SVHC et articles.

Enquête sur la feuille de route 2020

L'ECHA revoit sa feuille de route 2020 pour l'identification des SVHC. Cette revue inclut la révision des outils développés pour améliorer la transparence sur le travail des autorités (voir notre [focus](#) RMOA et PACT). A cette fin, l'ECHA lance une enquête afin de recueillir les idées.

Participer à [l'enquête](#).

Utilisateurs en aval

11ème réunion de l'ENES

La 11ème réunion de l'Exchange Network on Exposure Scenarios (ENES) s'est déroulée les 23 et 24 novembre 2017. Ce groupe collaboratif vise à identifier les bonnes pratiques concernant la communication des scénarios d'exposition. Cette réunion a été l'occasion pour les participants de réaliser des exercices lors de la première journée. La deuxième journée était consacrée au programme de travail horizon 2020. Les présentations seront prochainement disponibles sur le site de l'ECHA.

ESCom

Le catalogue des phrases types pour les scénarios d'exposition, ou [ESCom](#), proposé par le CEFIC (conseil européen de l'Industrie Chimique) et relayé par l'ECHA, a été mis à jour. Ce répertoire contient désormais 2503 phrases. Il est possible de les utiliser via l'outil Chesar.



FAQ

Est-ce que les utilisateurs peuvent continuer à utiliser une substance après le 31 mai 2018, si elle n'a pas été enregistrée ?

Oui, les substances du régime transitoire non enregistrées et acquises avant le 31 mai 2018 peuvent être utilisées après le 31 mai 2018, jusqu'à écoulement du stock. A cet égard, on entend par utilisation tout traitement, formulation, consommation, stockage, conservation, traitement, remplissage dans des récipients, transfert d'un récipient à un autre, mélange, production d'un article ou toute autre utilisation.

La mise sur le marché ne doit pas, quant à elle, être considérée comme une utilisation.

La [FAQ n°29327](#) explique la nécessité pour les substances d'être enregistrées afin d'être mises sur le marché : les substances peuvent être mises sur le marché sans enregistrement si elles sont couvertes par le régime transitoire jusqu'au 31 mai 2018.

Par ailleurs, il convient de souligner que pour l'utilisation de substances, certaines exigences relatives aux restrictions, à l'autorisation et à la gestion des risques peuvent s'appliquer. Des conseils sur la manière de se conformer à ces exigences sont fournies dans le Guide pour les utilisateurs en aval disponible sur le site internet de l'ECHA à l'adresse suivante: <http://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-reach>.

Cette FAQ est inspirée de la [FAQ Européenne n°131](#).

Textes de référence : [Article 5](#), [Article 6](#), [Article 7](#), [Article 17](#), [Article 18](#)

CLP

Classification et étiquetage harmonisés

Nouveau délai de 60 jours

Les consultations publiques prévues lors des classifications et étiquetages harmonisés vont être étendues **de 45 à 60 jours** à partir de 1er janvier 2018. Cet extension du délai a pour objectif de laisser plus de temps aux parties prenantes pour effectuer leurs commentaires.

Consultations publiques

Quatre nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en [consultation publique](#) jusqu'au **12 janvier 2018** :

- bis(N-hydroxy-N-nitrosocyclohexylamino- O,O')copper; [Cu-HDO] (CE 239-703-4)
- Hexyl 2-(1-(diethylaminohydroxyphenyl)methanoyl)benzoate (CE 443-860-6)
- potassium (oxido-NNO-azoxy)cyclohexane;[K-HDO] (CAS 66603-10-9)
- Thiencarbazone-methyl (ISO) (CAS 317815-83-1)

Guide

La nouvelle version du **guide sur l'étiquetage et l'emballage** publiée en juillet 2017 est désormais disponible en [français](#).

<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)